

Le 19 novembre 2021

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Par courriel : ministre@economie.gouv.qc.ca

Objet : Accorder plus de flexibilité aux petites et moyennes entreprises (PME) québécoises pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide d'urgence du gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, réunissant quelque 95 000 propriétaires de PME, dont 20 000 au Québec. Notre organisation est interpellée par le développement et l'essor des petites entreprises. C'est ainsi qu'elle réunit et qu'elle représente des entrepreneurs oeuvrant dans tous les secteurs d'activité et qu'elle souhaite porter leur voix.

Par cette lettre, la FCEI souhaite vous partager une de ses préoccupations à l'égard des modalités de remboursement liées aux aides financières accordées aux entreprises québécoises éligibles. En effet, afin de soutenir les entreprises aux prises avec la pandémie de la COVID-19 et de ses nombreuses répercussions sur elles et sur l'économie québécoise, le gouvernement du Québec a mis en place des [mesures financières d'urgence](#) comme le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME - l'aide accordée prend la forme d'un prêt d'un montant maximal de 50 000 \$) et/ou le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE - pour des demandes de 50 000 \$ ou plus) puis également l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM - prend la forme d'un pardon de prêt) visant à permettre aux entreprises affectées à maintenir, renforcer ou relancer leurs activités.

Tout d'abord, la FCEI souhaite remercier le gouvernement du Québec d'avoir créé de tels programmes pour aider les PME face aux défis économiques de la COVID-19 et de les avoir parfois bonifiés pour mieux répondre aux besoins du milieu des affaires et de leurs réalités entrepreneuriales. Cependant, bien que les mesures restrictives soient beaucoup moins importantes aujourd'hui, force est de constater que les impacts se font encore ressentir sur bon nombre d'entreprises et qu'elles opèrent dans un environnement d'affaires totalement fragilisé.

La santé, l'endettement et le rétablissement des PME

En date du 9 novembre 2021, seulement 49 % des PME québécoises génèrent des revenus égaux ou supérieurs à la normale¹.

Pour contrer les impacts de la COVID-19, les PME ont été contraintes de s'endetter pour survivre, l'endettement représente un réel défi de taille pour bon nombre d'entrepreneurs. Un rapport FCEI démontre que 65 % des propriétaires de PME québécoises déclarent s'être endettés pour faire face à cette crise sans précédent, toutefois, nous constatons que ce nombre varie considérablement d'un secteur à l'autre et qu'il augmente dans la plupart des secteurs en contact avec la clientèle. Cette recherche révèle également que les PME québécoises ont accumulé une dette moyenne de près de 100 000 \$, en raison de la COVID-19.² Par ailleurs, le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'un des plus touchés par les [restrictions](#), représente la part la plus élevée d'entreprises (89 %) ayant contracté des dettes en raison de la COVID-19. Selon nos données, l'endettement moyen pour un [restaurant avec salle à manger au Québec](#) est de 206 944 \$.

De plus, une de nos récentes recherches³ rapporte que les PME en voie de rétablissement estiment qu'il leur faudra près de deux ans en moyenne (23 mois) pour retrouver un niveau normal d'activité. Pour le secteur de l'hébergement et de la restauration, la réalité est encore plus difficile, car leur retour à la normale pourrait prendre plus de huit ans⁴. Enfin, seulement 18 % des PME québécoises se disent complètement rétablies. Ce taux atteint un plancher de 4 % pour le secteur de l'hébergement et de la restauration à l'échelle canadienne. Ce secteur aurait le plus haut taux d'entreprises à risque de fermeture au pays. En effet, d'après une autre étude, 33 % des entreprises du secteur de l'hébergement et de la restauration sont à risque de fermer comparativement à une moyenne canadienne de 17 %⁵.

Dans ces conditions, la FCEI souligne comment le début des remboursements va venir fragiliser les PME ayant eu recours aux programmes d'aide, au moment où elles se sortent à peine la tête de l'eau, dans un contexte où la fin du moratoire de remboursement pour les aides du gouvernement du Québec est le 30 novembre 2021 et que la période de remboursement s'effectue sur 36 mois suivant le moratoire de remboursement. Plus précisément, les entreprises acceptées pour le montant maximal offert en vertu du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) vont devoir rembourser mensuellement, dès le mois prochain, la somme de 1454,06 \$⁶, soit l'équivalent d'un prêt hypothécaire. Nous ne voyons pas comment des montants si élevés pourraient être générés par les entreprises qui doivent les rembourser, et ce, même si leur secteur n'a plus à composer avec les restrictions économiques. Ajoutons aussi que pour avoir accès au pardon de l'AERAM, un suivi minutieux et de la paperasse sont préalables – tout cela dans un contexte de pression exercée par la pénurie de main-d'œuvre sur les PME. Nous sommes d'avis qu'une plus grande flexibilité de votre part ferait une grande différence.

¹ FCEI, résultats préliminaires du sondage Votre voix - novembre 2021, résultats du 4 au 9 novembre, 2021, n = 2 998. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Consultation en ligne : <https://www.jechoisispme.ca/sante/>

² FCEI, L'endettement des PME : les répercussions de la COVID-19, rapport de recherche, août 2021, 15 p. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Endettement-des-PME-Repercussions-de-la-COVID-19.pdf>

³ FCEI, sondage Votre voix - juillet 2021. Basé sur 2 856 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Retablissement-des-PME.pdf>

⁴ FCEI, communiqué de presse. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/si-les-ventes-ne-decollent-pas-plus-vite-les-pme-vont-faire-face-une>

⁵ FCEI, Entreprises et emplois à risque au Canada en raison de la COVID-19, Notes de recherche, janvier 2021. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Entreprises-et-emplois-a-risque-en-raison-de-la-COVID.pdf>

⁶ Exemple basé sur un prêt de 50 000\$, à un taux d'intérêt de 3 % et un amortissement de 36 mois, en vertu du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

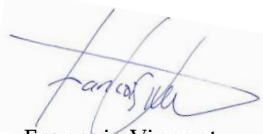
Actionner rapidement plus de leviers pour aider les PME à aller de l'avant et à relancer l'économie

Finalement, devant ces constats, nous invitons le gouvernement du Québec à faire preuve de plus de flexibilité, d'abord en prolongeant le moratoire de remboursement du capital et des intérêts. Ensuite, nous vous invitons à offrir plus de temps (10 ou 15 ans plutôt que 36 mois) aux entreprises pour rembourser les prêts accordés dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE). Ajouter des années au calendrier de remboursement fera baisser les mensualités de remboursement, ce qui ferait une grande différence pour des entreprises lourdement endettées et vous permettrait, en même temps, de vous assurer un remboursement des sommes octroyées.

Nous tenons à rappeler que les petites et moyennes entreprises sont le coeur de l'économie québécoise, les entreprises de moins de 50 employés représentent entre 89 % et 97 % des entreprises des régions québécoises. De plus, les petites entreprises représentent [30 % du PIB du Québec](#) et elles assurent [67,6 % des emplois du secteur privé au Québec](#) tout en stimulant notre économie, créant les emplois et dynamisant nos communautés. Si bien que chaque geste compte pour la PME, cette action ferait toute la différence dans cette reprise économique, à un tel point que les petites entreprises tout comme notre organisation comptent sur votre leadership avéré pour s'engager dans des mesures post-pandémiques favorables assurant une relance forte et pérenne de notre tissu économique d'où l'importance de considérer cette demande avec attention.

Je me rends disponible pour vous rencontrer afin d'approfondir le sujet avec vous.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François Vincent
Vice-président, Québec

c. c. Madame Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie